

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **6 juin 2011**

Décision n° **B-2011-2398**

commune (s) :

objet : Prestations de service de formation gestes et postures - Lancement d'une procédure adaptée -
Autorisation de signer le marché à bons de commande

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Rapporteur : Monsieur Crédoz

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 30 mai 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 7 juin 2011

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Charrier (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), MM. Blein, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Barge, Brachet, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 6 juin 2011**Décision n° B-2011-2398**

objet : **Prestations de service de formation gestes et postures - Lancement d'une procédure adaptée - Autorisation de signer le marché à bons de commande**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations de service de formation gestes et postures.

Ces prestations feraient l'objet d'un lot unique qui serait attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprise.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure adaptée, en application des articles 26, 28, 30 et 40 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans. Il comporterait un engagement de commande maximum de 210 000 € HT, soit 251 160 € TTC.

Le présent dossier concerne également l'autorisation donnée à monsieur le Président pour signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le lancement de la procédure adaptée en vue de l'attribution du marché relatif aux prestations de service de formation gestes et postures,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations pourront être attribuées à la suite d'une procédure adaptée, en application des articles 26, 28, 30 et 40 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande ainsi que tous les actes contractuels y afférents, pour un montant maximum de 210 000 € HT sur une durée ferme de 4 ans, soit 251 160 € TTC, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

5° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015 - comptes 618 440 et 618 440 - fonctions 0020, 0822, 0812 pour le compte 618 440 et 2222 pour le compte 618 440.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 7 juin 2011.